

# COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 04 avril 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de convocation :	21 mars 2024
Date d'affichage :	21 mars 2024

## OBJET DE LA DELIBERATION

### **2024 -42 : Changement du système informatique de la Mairie**

L'an deux mille vingt-quatre, le **04 AVRIL** à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

#### **Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, COLLET GILLES, DELEVILLE KARYNE, PASQUIER LAETTIA, LAPRADE DANIEL, LEGRAND OLIVIER (ARRIVEE A 19H19), VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H56)

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

GRAS ANITA A GILLES COLLET  
FERRANDIS MYLENE A PASQUIER LAETTIA

#### **Etaient absents** MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MONSIEUR TREBUCHET ARNAUD

Madame LESCURE Magali a été nommé secrétaire de séance

#### **Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :**

Qu'il souhaite souscrire un contrat auprès de la société UNEETI rencontré lors du salon des Maires (IDF77) en 2023 et en Mairie le 14 février 2024 pour un état des lieux du matériel et de la sécurisation des données.

Que la société UNEETI propose assistance, ordinateur portable pour le Maire, changement d'ordinateur poste assistante, un logiciel sécurisé, sauvegarde des données, et maintenance de l'interface copieur.

A cet effet, il a soumis un devis d'un montant de 900€HT pour la mise en œuvre, un abonnement annuel de 99€HT, et un abonnement mensuel (48 mois) de 69€ HT + 92€HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- De souscrire un contrat auprès de la société UNEETI
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération
- Prévoit au budget annuel le montant du devis de la société UNEETI

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Bréau, le 05 avril 2024

**Le Maire**

**Alain THIBAUD**



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240405-2024\_42-DE